



Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé
Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaunde2.cm

DECISION MUNICIPALE N° 007

/DM/CAY2/SMP/2025 DU

19 JUIN 2025

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION
N°004/DCE/CAY2/CIPM/SMP/2025 DU 04 ARIL 2025 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°02400-
25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Af DU 15 AVRIL 2025 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES POINTS D'EAU POTABLE AUTONOMES AVEC POMPES HYBRIDES DANS
CERTAINS QUARTIERS DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 2, DEPARTEMENT DU
MFOUNDI, REGION DU CENTRE EN TROIS LOTS (FEBE-VILLAGE ; MOKOLO ; MONT MESSA)

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEE
EXERCICE 2025**

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°000289/A/MINDEV du 06/03/2020 Constatant l'élection du Maire et de ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09/02/2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu l'Arrêté N°204/A-MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu l'Arrêté n°022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutements des consultants individuels ;
Vu l'Arrêté municipal N°000007/AM/SG/CAY2/2023 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;
Vu la Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 Déc. 2023 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
Vu la Décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu La Note de Service N°00054/NS/MINMAP/CAB/CT2 du 15 Mai 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la Région du Centre ;
Vu La Note de service N°0000130/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM/CBSCM/ND du 07 Février 2024 portant désignation des représentants du MINFI au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés (CIPM) placées auprès des 360 Communes du CAMEROUN ;
Vu La lettre N° 02400-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Af Du 15 Avril 2025 Portant Autorisation de gré à gré
Le Dossier de Consultation N°004/DCE/ CAYII/CIPM/SMP/2025 du 04 Avril 2025 Suivant Autorisation de gré à gré N° 02400-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Af du 15 Avril 2025 pour la réalisation des travaux de Construction des points d'eau potables autonomes avec pompes hybrides dans certains quartiers de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, Département du Mfoundi, Région du Centre en Trois lots (Febe-Village ; Mokolo ; Mont Messa)
Vu Le Procès-verbal N° 016 du 17 Juin 2025 relatif à l'Examen et la Validation des documents relatifs au Dossier de

Consultation de gré à gré N°004/DCE/CAY2/CIPM/SMP/2025 du 04 Avril 2025 Suivant Autorisation de gré à gré N°02400-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Af Du 15 Avril 2025 pour la réalisation des travaux de construction des points d'eau potable autonomes avec pompes hybrides dans certains quartiers de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Département du Mfoundi, Région du Centre en trois lots(Febe -Village ; Mokolo ; Mont Messa)
Vu Le budget de l'Exercice 2025 de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;
Vu Les nécessités de service de la Mairie de Yaoundé II.

DECIDE

Article 1 : L'Entreprise **WORLD BUSINESS GARDEN Sarl (WORBUG Sarl)** ; B.P: 11225 Yaoundé ;
Tél. :679 978 0037 RC N° : RC/YAO/2019/B /151 ; Contribuable N° M 021912751364 S est déclarée attributaire du Marché relatif au Dossier de Consultation N°004/DCE/CAY2/CIPM/SMP/2025 du 04 Avril 2025 Suivant Autorisation de gré à gré N°02400-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Af du 15 Avril 2025 pour la réalisation des travaux de construction des points d'eau potable avec pompes autonomes dans certains quartiers de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, Département du Mfoundi, Région du Centre en trois lots(Febe-Village ; Mokolo ; Madagascar) selon les modalités ci-après

✓ *Montant TTC en FCFA*

- *Lot 1 : Seize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quarante un (16 996 041) Francs CFA TTC*
- *Lot 2 : Quinze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze (15 998 575) Francs CFA TTC*
- *Lot 3 : Seize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quarante un (16 996 041) Francs CFA TTC*

✓ *Délai d'exécution*
Quatre (04) Mois

Article 2 : Le Responsable de l'Entreprise **WORLD BUSINESS GARDEN Sarl (Worldbug)** ou son Représentant est invité à se présenter à la Mairie de Yaoundé 2 sis au quartier Tsinga, Service des Marchés Publics ; Porte 203, pour les modalités de souscription du Marché y relatif.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP-CENTRE ;
- PREFECTURE MFOUNDI ;
- CFCAY2 ;
- RMCAY2 ;
- CIPM/CAY2 ;
- Attributaire ;
- Affichage.

Fait à Yaoundé le 19 JUIN 2025

LE MAIRE DE YAOUNDE II

Maître d'Ouvrage



Yannick Martial AYISSI ELOUNDOU